

210C0462

FR0000063794-OP014-RO05

28 mai 2010

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

NETWORK RELATED SERVICES

(Euronext Paris)

- 1 - Le 27 mai 2010 en fin de journée, Lazard Frères Banque, agissant pour le compte de France Télécom, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société NETWORK RELATED SERVICES (ex GROUPE SILICOMP)¹, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

France Télécom détient à ce jour 5 268 979 actions NETWORK RELATED SERVICES représentant autant de droits de vote, soit 96,31% du capital et 96,26% des droits de vote de cette société². Cette détention résulte des opérations suivantes réalisées après la clôture de la garantie de cours intervenue en 2007³ :

- achat, entre la clôture de l'offre susmentionnée et le 27 décembre 2007, par l'initiateur sur le marché de 115 442 actions NETWORK RELATED SERVICES au prix unitaire maximum de 20 € et de 141 215 bons de souscription d'actions (BSA) au prix unitaire maximum de 1,40 € ;
- exercice par l'initiateur, le 20 décembre 2007, de l'intégralité des BSA qu'il détenait à cette date, entraînant la création de 364 125 actions nouvelles⁴ ;
- acquisition par France Télécom, au prix unitaire maximum de 20 €⁵, de 257 000 actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions attribuées à des salariés français exerçables à compter du 6 décembre 2007 et qui faisaient l'objet d'une promesse unilatérale d'achat par France Télécom⁶ Télécom entre le 6 décembre 2007 et le 31 janvier 2008 ;

¹ L'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2009 a décidé le changement de dénomination sociale en NETWORK RELATED SERVICES.

² Sur la base d'un capital composé de 5 470 827 actions représentant 5 473 587 droits de vote.

³ Cf. notamment D&I 207C0429 du 6 mars 2007.

⁴ Il est rappelé que 10 BSA donnaient droit au titulaire de BSA de souscrire une action GROUPE SILICOMP au prix unitaire de 6 € (cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le numéro 03-1118 en date du 17 décembre 2003).

⁵ Etant précisé que, du fait de l'acquisition hors marché du bloc de 150 939 actions, le 20 décembre 2007, au prix unitaire de 21,40 €, un complément d'un montant de 1,40 € par action a été payé, le 18 février 2008, aux salariés par France Télécom.

⁶ Cf. notamment D&I 207C0816 du 7 mai 2007.

- acquisition hors marché par l'initiateur, le 20 décembre 2007, de 150 939 actions NETWORK RELATED SERVICES au prix unitaire de 21,40 €.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix de **18 € par action** la totalité des actions NETWORK RELATED SERVICES non détenues par lui, soit 201 843 actions⁷ représentant 3,69% du capital de cette société. L'offre porte également sur l'ensemble des actions NETWORK RELATED SERVICES susceptibles d'être émises pendant l'offre par l'exercice des options de souscription d'actions attribuées aux salariés de NETWORK RELATED SERVICES⁸.

Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

La société Accuracy, représentée par MM. Bruno Husson et Henri Philippe, a été mandatée comme expert indépendant par la société NETWORK RELATED SERVICES en application de l'article 261-1 II du règlement général.

Il est précisé qu'à l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de France Télécom et de la société NETWORK RELATED SERVICES a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions NETWORK RELATED SERVICES est maintenue jusqu'à nouvel avis.

⁷ Compte tenu du fait que 5 actions détenues par les administrateurs de NETWORK RELATED SERVICES ne seront pas apportées à l'offre afin de respecter les dispositions statutaires de la société.

⁸ Soit, à la date de dépôt de l'offre, un nombre maximal de 2 388 actions.